

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS valent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. Lafitte et Co, place de la Bourse

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with multiple columns: DE CAHORS A LIBOS, DE LIBOS A CAHORS, Prix des places, DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA, DE CAHORS A PARIS. Includes departure times and prices for various routes.

Cahors, le 28 Novembre 1870

Décret du 26 Novembre

Un décret motivé par l'opportunité de hâter l'organisation et l'instruction de toutes les forces nationales qui doivent concourir à la défense de la Patrie...

sition prévus par décrets du 14 octobre et du 11 novembre 1870.

Les frais seront supportés par les départements intéressés et répartis entre eux, au prorata de leur population respective.

La dépense afférente aux départements dont le territoire est occupé par l'ennemi, sera supportée par l'Etat.

Un commandant du camp, ayant le rang de général de division et autorité sur tout le personnel et les troupes réunies au camp;

Un chef instructeur, ayant rang de colonel ou de général de brigade; — un chef du génie, ayant rang de colonel du génie; — un administrateur, ayant rang d'intendant et chargé de tous les services relatifs aux approvisionnements; — médecin en chef.

Les fonctionnaires ci-dessus désignés pourront être pris indifféremment dans l'ordre civil ou dans l'ordre militaire.

Toutes les nominations dans le personnel du camp ou pour le commandement des troupes, seront faites, à titre provisoire, par le commandant du camp.

L'appel des mobilisés et autres contingents devant faire partie du personnel des camps aura lieu à partir du 1er décembre prochain, savoir: Les mobilisés du 1er ban entre le 1er et 10 décembre, et les mobilisés des autres bans entre le 20 et 30 décembre.

Les hommes seront acheminés au camp dans l'état d'équipement et d'armement où ils se trouvent. Cet équipement et cet armement seront complétés d'office par les soins du ministre de la guerre et aux frais des départements respectifs.

A partir de ce moment, l'entretien et la solde des troupes restent exclusivement à la charge de l'Etat.

Les troupes présentes au camp seront continuellement instruites et exercées, et mèneront la vie des armées en campagne. Elles seront passées en revue deux fois par semaine. Elles seront soumises à la discipline et aux lois militaires.

Le commandant du camp aura le droit de réorganiser les bataillons de gardes mobiles ou mobilisés qui auraient moins de 800 hommes ou plus de 1,200 hommes. Il composera des régiments de 3 bataillons et des brigades de 2 régiments en respectant autant que possible l'autonomie de chaque département.

En ce qui concerne l'organisation des batteries d'artillerie départementales, prescrites par décret du 3 novembre 1870, les préfets s'occuperont de faire exécuter les pièces, de les équiper, monter et atteler, en conformité du décret. Mais le commandant du camp aura le soin de former et d'exercer le personnel des artilleurs et des conducteurs.

Aussitôt qu'une batterie sera prête, elle sera expédiée avec son attelage et tous ses accessoires au camp, où elle servira immédiatement à l'instruction du personnel.

Il sera formé, par les soins du commandant du camp, des régiments de cavalerie, et des compagnies du génie, dans les proportions usitées pour les armées en campagne.

Pour pourvoir aux besoins des troupes, le commandant du camp ou ses délégués jouiront, toutes les fois que les circonstances le rendront nécessaire, du droit de réquisition directe sur les personnes et les choses: ce droit s'exercera dans les limites de la circonscription desservie par le camp; mais il ne pourra s'étendre au-delà qu'en vertu d'une autorisation spéciale du ministre de la guerre.

Telles sont les principales dispositions de cet important décret, qui complètera utilement la levée en masse en ce sens qu'il lui donnera l'organisation et le nerf indispensables.

Décret du 27 novembre.

Un décret en date du 27, porte les articles 1er et 5 du décret du 2 novembre, et l'article 4 du décret du 7 novembre 1870, s'appliquent à tous les hommes valides de 21 à 40 ans; en conséquence tout homme valide de 21 à 40 ans, même exempté pour quelque cause que ce soit par des conseils de révision ayant siégé avant les deux décrets précités, ne peut être exempté de la mobilisation et du service militaire pour les causes énumérées dans l'article 5 du décret du 2 novembre 1870.

Il sera statué sur les réclamations fondées sur les infirmités, par un conseil de révision formé comme il est dit à l'article 4 du décret du 7 novembre 1870. Sont annulées toutes exemptions antérieurement accordées, même pour cause d'infirmités, par les conseils de révision qui ont statué avant le 2 novembre, et leurs décisions sont déclarées non avenues.

Proclamation du Général Trochu

Le Journal officiel du mardi 15 novembre, arrivé à Tours par ballon, contient la proclamation suivante, que nous croyons devoir reproduire à cause de son importance. Nous ferons seulement remarquer qu'au moment où il l'écrivait, le général Trochu n'avait point encore connaissance de la victoire de Coulmiers et de la reprise d'Orléans

Pendant que s'accomplissaient loin de nous les douloureuses destinées de notre pays, Nous avons fait ensemble à Paris, des efforts qui ont honoré nos malheurs aux yeux du monde. L'Europe a été frappée du spectacle imprévu que nous lui avons offert, de l'étroite union du riche et du pauvre dans le dévouement et le sacrifice, de notre ferme volonté dans la résistance, et enfin des immenses travaux que cette volonté a créés.

L'ennemi, étonné d'avoir été retenu près de deux mois devant Paris dit il ne jugeait pas la population capable de cette virile attitude, atteint bien plus que nous ne le croyions nous-mêmes dans des intérêts considérables, cédait à l'entraînement général. Il semblait renoncer à son implacable résolution de désorganiser, au grand péril de l'Europe et de la civilisation, la nation française, qu'on ne saurait sans la plus criante injustice rendre responsable de cette guerre et des maux qu'elle a produits. Il est aujourd'hui de notoriété que la

Prusse avait accepté les conditions du Gouvernement de la défense pour l'armistice proposé par les puissances neutres, quand la fatale journée du 31 octobre est venue compromettre une situation qui était honorable et digne, en rendant à la politique prussienne ses espérances et ses exigences.

A présent, que depuis de longs jours, nos rapports avec les départements sont interrompus, l'ennemi cherche à affaiblir nos courages et à semer la division parmi nous avec des avis exclusivement originaires des avant-postes prussiens et des journaux allemands qui s'échangent sur plusieurs points.

Vous saurez vous soustraire aux effets de cette propagande dissolvante, qui seraient la ruine des chers intérêts dont nous avons la tutelle. Vos cœurs seront fermés, et vous resterez unis dans l'esprit qui a été depuis deux mois le caractère de la défense de Paris.

Pendant que nos travaux fermaient la ville, nous avons conçu la pensée, dans l'incertitude où nous étions de l'appui que pourraient nous fournir les armées formées au dehors, d'en former une au dedans. Je n'ai pas à énumérer ici les éléments constitutifs qui nous manquaient pour résoudre ce nouveau problème, plus difficile peut-être que le premier. En quelques semaines nous avons réuni en groupes réguliers, habillés, équipés, armés, exercés autant que nous avons pu, et conduit plusieurs fois à l'ennemi, les masses pleines de patriotisme mais confuses et inexpérimentées, dont nous disposions. Nous avons cherché, avec le concours désintéressé et dévoué du génie civil, de l'industrie parisienne, des chemins de fer, à compléter par la fabrication de canons modernes, des premiers vont nous être livrés, l'artillerie de bataille, que le service spécial de l'artillerie de l'armée formait avec la plus louable activité. La garde nationale, de son côté, après avoir plus que quintuplé ses effectifs, et bien qu'absorbée par les travaux et par la garde du rempart, s'organisait, s'exerçait tous les jours et par tous les temps sur nos places publiques, montrant un zèle incomparable auquel elle devra d'être prochainement en mesure d'entrer en ligne avec ses bataillons de guerre.

Je m'arrête, ne pouvant tout dire; mais je doute qu'en aucun temps et dans l'histoire d'aucun peuple envahi, après la destruction des armées, aucune grande cité investie et privée de communications avec le reste du territoire, ait opposé à un désastre en apparence irréparable de plus vigoureux efforts de résistance morale et matérielle.

L'honneur ne m'en appartient pas, et je n'en ai énuméré la succession que pour éclairer ceux qui, avec une entière bonne foi, j'en suis sûr, croient qu'après la préparation de la défense, l'offensive à fond était possible avec des masses dont l'organisation et l'armement étaient insuffisants.

Nous n'avons pas fait ce que nous avons voulu, nous avons fait ce que nous avons pu, dans une suite d'improvisations dont les objets avaient des proportions énormes au milieu des impressions les plus douloureuses qui puissent affliger le patriotisme d'une grande nation. Eh bien! l'avenir exige encore de nous un plus grand effort, car le temps nous presse. Mais le temps presse

aussi l'ennemi; et ses intérêts, et le sentiment public de l'Allemagne, et la conscience publique Européenne le pressent encore plus.

Il ne serait pas digne de la France, et le monde ne comprendrait pas que la population et l'armée de Paris, après s'être énergiquement préparées à tous les sacrifices, ne fussent pas aller plus loin, c'est-à-dire souffrir et combattre jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus ni souffrir ni combattre. Ainsi serons nous rangs autour de la République et élevons nos cœurs.

Je vous ai dit la vérité telle que je la vois. J'ai voulu montrer que notre devoir était de regarder en face nos difficultés et nos périls, de les aborder sans trouble, de nous cramponner à toutes les formes de la résistance et de la lutte. Si nous triomphons nous aurons bien mérité de la patrie en donnant un grand exemple. Si nous succombons, nous aurons légué à la Prusse, qui aura remplacé le premier empire dans les fastes sanglants de la conquête et de la violence, avec une œuvre impossible à réaliser, un héritage de malédictions et de haines sous lequel elles succombera.

Paris, 14 nov. 1870.

Général Trochu.

La liberté de la presse.

Nos lecteurs connaissent l'acte d'arbitraire inqualifiable dont vient d'être victime le Messenger du Midi de la part du comité de salut public de Cette. Le Messenger s'était permis de critiquer les abus de pouvoir de ce comité. L'article a déplu aux membres qui le composent; ils ont trouvé plus commode de supprimer ou plutôt de confisquer le journal. Cent cinquante numéros du Messenger du Midi destinés à la ville de Cette ont été saisis, et, cela, arbitrairement, sans ordre aucun de l'autorité compétente. C'est ainsi que les partisans de la tradition jacobine entendent le droit de discussion et la liberté de la presse!

Notre confrère de Montpellier — et nous l'en félicitons — a énergiquement protesté contre cette saisie illégale. Il a immédiatement informé M. le Ministre de l'intérieur d'un fait aussi exhorbitant et lui a demandé une protection efficace. Malgré ses nombreuses et absorbantes occupations, M. Gambetta n'est pas resté sourd à cette légitime réclamation et a immédiatement donné l'ordre de poursuivre le redressement de pareils griefs.

M. le ministre de l'intérieur vient de donner une nouvelle preuve de l'esprit libéral qui l'anime. Notre idéal est beaucoup plus haut; mais nous n'en professons pas moins, à l'égard de M. Gambetta, la plus sincère estime.

Pour lui, la République est le règne de la loi; pour lui, la justice distributive n'est pas un vain mot.

Nous devons l'acclamation de la République en France à des hommes de ce caractère et de cette trempe. Puisse-t-il montrer toujours la même impartialité!

Pour avoir fait entrer dans le conseil supérieur de la colonie Mgr l'archevêque d'Alger, dont le rôle civilisateur est admiré de l'Europe entière, M. Gambetta a eu tout récemment à subir les attaques comminatoires de la démocratie athée et socialiste de Marseille. Ces attaques honorent celui

qui en est l'objet.

(Messager de Toulouse)

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

Tours, 26 novembre, 6 h. s. Le Bulletin officiel du 26 publie un rapport sur la bataille de Coulmiers, relatant les faits déjà connus en substance qui précéderent ou suivirent la reprise d'Orléans.

Tours, 26 novembre, 6 h. 15 m. du soir. Officiel. — Un détachement parti de Châteaudun s'est dirigé, le 25, vers Brou, où l'ennemi occupait de fortes positions sur les hauteurs d'Yèvres.

Tours, 26 novembre, 6 h. 15 m. du soir. Londres, 26. — La réponse du prince Gorischakoff a été reçue hier; elle sera discutée lundi.

Tours, le 27 novembre 1870 à 5 h. 40 m. soir. Intérieur, à Préfets et Sous-Préfets.

L'Armée de la Loire, menacée sur sa gauche par des forces très considérables, a dû masser de ce côté certaines forces un peu avancées et qui présentant une ligne mince aurait risqué d'être coupée.

Informations

On annonce la publication prochaine d'un rapport détaillé du général Changarnier sur la capitulation de Metz. — A Tours, un assurant hier soir, dit la Province, que les Prussiens manquaient de vivres et que, craignant un coup de main ou une surprise à Versailles, le roi Guillaume se proposait de porter à Reims son quartier-général.

Ces jours derniers, une terrible explosion a épouvanté toute la population de Berlin et des environs. C'était la fabrique de poudre et de dynamite, située entre Spandau et Moabir qui venait de sauter, et l'on parlait de 400 victimes.

A l'abordage.

Nous lisons dans la Patrie : Voici qui pourrait paraître incroyable, s'il ne s'agissait pas de nos braves marins. Ce n'est que merveilleux, et nous tenons le récit, dit un journal de Paris, d'une source authentique.

Il s'agissait de déployer toute la ruse et toute l'adresse des guerres de sauvages, et de fouiller un bois tout petit, un bouquet d'arbres plutôt, qui avait paru suspect.

— De l'abord à tribord, soyez tranquille, commandant, avaient répondu les marins. On partit. Il était cinq heures.

— Hum ! glissa un des anciens du bord à l'oreille de son voisin. Faudrait-il ça. Je me charge de l'affaire.

Le détachement s'arrêta et le marin se coule entre les herbes comme un serpent. Si habile qu'il soit, il ne peut cependant éviter de ramper sur les feuilles mortes.

Le marin se tient coi, puis, au bout d'un instant, quand le casque a rentré sa pointe sous le feuillage, il s'approche insensiblement, et, tout à coup, bondissant sur ses genoux, il poignarde la sentinelle, qui tombe sans pousser un cri.

Les autres marins qui étaient à dix pas de là, ne se doutèrent de rien. Notre homme recommença quatre fois ce manège avec le même succès.

Il était certain que l'accès était libre. Il revint vers ses compagnons. — Maintenant, mes enfants, dépêchons allez me chercher les lignards, et allons-y.

Pendant ce temps le marin rendait compte de son exploration à son officier, et celui-ci faisait transmettre tout bas des ordres à ses hommes. Les soldats arrivèrent.

Mes amis, leur dirent les marins, vous allez vous mettre comme ça, à quelques pas les uns des autres, et cerner le bois. Nous autres, nous allons entrer là-dedans. Vous tuerez tout ce qui en sortira. Ce ne sera pas long, allez, et nous ferons de notre mieux pour vous épargner de la besogne.

Quand ceux-ci jugèrent que nos soldats avaient eu le temps de cerner le bois. Allons-y, les enfants ! crie le lieutenant qui les commandait.

Et aussitôt les voilà qui bondissent comme des tigres et disparaissent sous le bois, la hache dans une main, le poignard dans l'autre. Au bout d'un quart d'heure, nos soldats n'avaient presque pas entendu de coups de feu et n'avaient pas vu sortir un homme.

On entre, et là un spectacle terrible s'offre à nos troupes. Plusieurs centaines de Prussiens gisaient dans toutes les parties du bois, la plupart le crâne fendu d'un coup de hache.

Voici, d'après une lettre adressée au Phare de la Loire, du camp de Conlie, les détails de cette scène véritablement saisissante dont nous avons parlé hier.

Le général en chef m'autorise à vous adresser la dépêche suivante ; Aujourd'hui, journée ineffaçable pour l'armée de Bretagne. Un homme condamné à mort par la cour martiale, a été gracié à deux heures, au moment où il allait être fusillé.

Cet homme avait commis un acte très grave contre le général Le Bouëdec, commandant du camp. Depuis sa condamnation, les aumôniers et les officiers de l'état major général avaient demandé sa grâce.

« A l'heure dite, la sentence fut lue devant le front des troupes. Un premier roulement de tambour se fit ; au second tout devait être fini ; la civière était prête, la fosse creusée. C'était d'un effet immense et terrible.

« Officiers et soldats de l'armée de Bretagne, un des pères qui s'était rendu coupable d'un acte d'insubordination a été condamné à mort par la cour martiale, mais je lui fais grâce ; mais à l'avenir toute infraction à la discipline sera punie d'une manière inflexible. J'espère que l'exemple qui vous est donné suffira pour arrêter toute désobéissance aux lois militaires ou aux ordres des chefs et que vous me récompenserez de ma clémence par une discipline à toute épreuve.

« Ces paroles furent accueillies par d'immenses acclamations et les cris de : Vive Kératry !

« Les officiers de l'état-major général qui avaient demandé la grâce étaient tous vivement émus.

« Toutes les troupes défilèrent ensuite et, malgré les recommandations de silence, elles crièrent de nouveau : Vive Kératry !

Le soir les officiers de l'état major général allèrent remercier le général. L'acte de clémence du général a profondément impressionné les troupes. Il établira, je l'espère, une confiance plus inébranlable encore pour le général. C'est du meilleur augure pour le moment où elles marcheront.

et, malgré les recommandations de silence, elles crièrent de nouveau : Vive Kératry !

Le plus grand nombre de ces malheureux marchent nu-pieds sur la terre glacée et des haillons couvrent à peine leurs corps affaiblis.

Le correspondant de l'Union fait appel à la charité pour apporter quelque remède à ces maux. Son appel sera entendu ; mais nous souhaitons qu'une immense publicité soit donnée à des faits qui déshonorent à jamais nos ennemis.

« Camp de Conlie, 18 novembre, à minuit.

« Le général en chef m'autorise à vous adresser la dépêche suivante ; Aujourd'hui, journée ineffaçable pour l'armée de Bretagne. Un homme condamné à mort par la cour martiale, a été gracié à deux heures, au moment où il allait être fusillé.

« Officiers et soldats de l'armée de Bretagne, un des pères qui s'était rendu coupable d'un acte d'insubordination a été condamné à mort par la cour martiale, mais je lui fais grâce ; mais à l'avenir toute infraction à la discipline sera punie d'une manière inflexible. J'espère que l'exemple qui vous est donné suffira pour arrêter toute désobéissance aux lois militaires ou aux ordres des chefs et que vous me récompenserez de ma clémence par une discipline à toute épreuve.

« Ces paroles furent accueillies par d'immenses acclamations et les cris de : Vive Kératry !

« Les officiers de l'état-major général qui avaient demandé la grâce étaient tous vivement émus.

« Toutes les troupes défilèrent ensuite

et, malgré les recommandations de silence, elles crièrent de nouveau : Vive Kératry !

Le soir les officiers de l'état major général allèrent remercier le général. L'acte de clémence du général a profondément impressionné les troupes. Il établira, je l'espère, une confiance plus inébranlable encore pour le général. C'est du meilleur augure pour le moment où elles marcheront.

« Camp de Conlie, 18 novembre, à minuit.

Faits Divers

— Il y a 171 ans qu'ont été ensevelis, sous les eaux de la baie de Vigo, les galions espagnols apportant des Indes en Espagne 1 milliard 800 millions de réaux. A diverses époques, on a essayé de repêcher ces immenses richesses en or et en argent disparues dans les flots : on n'avait pu y parvenir. Durant l'automne dernier, on annonça qu'une société française s'était formée pour reprendre l'entreprise.

Le Cosmos nous apprend qu'après trois mois d'investigations pénibles, toutes les épaves ensevelies depuis 171 ans dans la baie de Vigo ont été retrouvées dans un état parfait de conservation. On vient de découvrir dans les flancs de l'Amirante un certain nombre de lingots d'argent très purs, sans parler d'une infinité d'objets curieux, d'armes, etc.

— La Faculté de médecine de Paris vient de recevoir une doctoresse : M<sup>lle</sup> Elisabeth Garre a passé sa thèse avec succès.

Troisième année.

La Chasse illustrée

ET LA VIE A LA CAMPAGNE.

Journal des plaisirs de la ferme et du château Illustré par les artistes les plus distingués. Ce journal, spécialement destiné aux amateurs de la chasse et de la pêche, s'adresse également à toute personne désireuse de connaître les divers agréments de la campagne, à la ferme comme au château.

Il offre à ses lecteurs des récits de chasses, de pêches, de voyages, des études sur l'acclimatation, la pisciculture, l'histoire naturelle, etc., accompagnés de magnifiques gravures. Ce journal paraît tous les samedis, dans le format de la Mode illustrée, et a commencé le 4<sup>er</sup> août 1869 sa troisième année de publication.

Prix de l'abonnement pour Paris et les départements : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON Etude de M<sup>e</sup> Daffus avoué. D'un jugement du tribunal de Gourdon, il résulte que Jeanne Mathurin, a été séparée de biens d'avec son mari Maturin.

(Extrait du Gourdonnais, du 17 novembre 1870)

Dernières nouvelles

Un traité secret, antérieur à la guerre aurait été signé entre les puissances neutres pour préserver la puissance vaincue de tout démembrement de territoire. Communication de ce traité aurait été faite dernièrement à M. Thiers par une des puissances contractantes, et c'est par la divulgation de ce traité que M. Thiers, dans son mémorandum, mettrait en échec l'ambition de M. de Bismark et du roi Guillaume. L'intégrité de notre territoire nous serait donc garantie par les puissances.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON SISE RUE DE LA MAIRIE, 6 A CAHORS Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en Cinq pièces ; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert ; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE J. - U. CALMETTE A CAHORS. THÉORIE du Garde national sédentaire et mobile, contenant la manœuvre du fusil Chassepot, du fusil à Tabatière, et à Piston et la loi sur la garde nationale sédentaire et mobile.

ARMES DE LUXE & QUNCAILLERE LÉON DELRIEU Sur les Boulevards, en face la Mairie. CAHORS DÉBIT DE Poudre de Chasse FUSILS LEFAUCHEUX et FUSILS à bague, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT.

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, graine les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C<sup>e</sup>, boulevard St-Denis, 2 ; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations FLACON, fr.